



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Conseil Communautaire du jeudi 3 novembre 2022 - SOMBERNON

47 votants

Ordre du jour :

1. Administration générale - *Rapporteur : P. SEGUIN*

1.1 Actualisation de la composition des commissions thématiques

B ROSIER de LANTENAY et JA DOMATTI de ST VICTOR SUR OUCHE intègrent la commission Eau, assainissement et GEMAPI à l'unanimité.

R VEJUX de BAULME LA ROCHE intègre la commission Action sociale à l'unanimité.

2. Administration générale / Gouvernance – *Rapporteur : P SEGUIN*

2.1 Principe d'adhésion au futur syndicat mixte de production d'eau potable à partir du réservoir de Grosbois-en-Montagne

Approuvé à l'unanimité.

3. Développement économique - *Rapporteur : A LEMAIRE*

3.1 Aide à l'immobilier d'entreprises : attribution d'une subvention à la SCI LES COQUELICOTS

Approuvée à l'unanimité.

4. Action sociale – *Rapporteur : P. SEGUIN*

4.1 Convention de mise à disposition des locaux à Sombernon avec le SIVOS SPULLER

Approuvée à l'unanimité.

5. Ressources humaines – *Rapporteur : P SEGUIN*

5.1 Modification du tableau des emplois : création d'un poste de direction d'un accueil de loisirs

Approuvée à l'unanimité.

5.2 Modification du tableau des emplois : création de 3 postes d'agents pour le recensement

Approuvée à l'unanimité.

6. Finances – *Rapporteur : P CHAUVENET*

6.1 Préparation budgétaire :

❖ Attributions de compensation

Le Conseil demande des informations complémentaires sur les modalités de calcul des attributions de compensation et certains expriment le souhait d'une pondération en fonction de la richesse de la commune.

❖ Répartition du produit de la taxe d'aménagement

Pour 2022, il est proposé que le produit de la taxe d'aménagement soit réparti à hauteur de 75 % pour les communes et 25 % pour la CCOM

Vote : POUR : 34 voix – ABSTENTION : 8 voix (N PINOT, P ALGRAIN, C TRAMOY, L VOISINE, H FEVRE, JD LALEVEE, J ANDRZEJEWSKI, A MAILLOT)

- CONTRE : 5 voix (MC BOURGEOT, JL LECOUR, P CHATILLON, B LEVOYET, G VERDREAU)

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

Pour 2023, il est proposé que le produit de la taxe d'aménagement soit réparti à hauteur de 50 % pour les communes et 50 % pour la CCOM

Vote : POUR : 13 voix (L STREIBIG, N PINOT, S LAMY, C EDOUARD, R DALAS, M ROIGNOT, A LAMY, G VERDREAU, P CHAUVENET, P SEGUIN, JP PERROT, M CHEVILLON, JY JACQUETTON) – ABSTENTION : 5 voix (H FEVRE, MC BOURGEOT, V PAUPERT, J ANDRZEJEWSKI, P ROBINAT) - CONTRE : 29 voix

Il est demandé aux communes que ces dernières fassent des propositions de répartition pour 2023.

❖ Taxe GEMAPI

POUR : 15 voix – ABSTENTION : 9 voix (MC BOURGEOT, T JEAN, JF MICHEL, V GRASSER, M BILLOIR, N BROIN, H POINTEREAU, JD LALEVEE, P ROBINAT) – CONTRE : 23 voix (A MAILLOT, S LAMY, M ROIGNOT, R DALAS, C EDOUARD, L STREIBIG, T DELLERY, A LAMY, C VIALET, E COURTOIS, JP BOULERE, JP MONTUELLE, JY JACQUETTON, M MERCIER, H FEVRE, L VOISINE, P ROBINAT, P CHATILLON, R VEJUX, B LEVOYET, B VASSEUR, JM DEBAS, M GROSSETETE)

❖ Fiscalité

Le Conseil prend note des simulations d'évolution pour 2023.

6.2 Décisions modificatives :

❖ DM n°1 – Budget assainissement collectif DSP : indemnités des élus
Approuvée à l'unanimité.

❖ DM n°8 – Budget principal : amortissement des dépenses COVID
Approuvée à l'unanimité.

❖ DM n°9 – Budget principal : schéma de développement territorial
Approuvée à l'unanimité.

❖ DM n°10 – Budget général : panneaux sentiers de randonnée
Approuvée à l'unanimité.

❖ DM n°11 – Budget général : charges d'intérêts des emprunts
Approuvée à l'unanimité.

6.3 Effacement des dettes : redevance incitative – déchets ménagers
Approuvé à l'unanimité.

6.4 Actualisation des provisions pour restes à recouvrer de plus de 2 ans
Approuvée à l'unanimité.

7. Eau et assainissement - Rapporteur : JP PERROT

7.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Année 2021 :

❖ Eau potable
Approuvé à l'unanimité.

❖ Assainissement collectif régie
Approuvé à l'unanimité.

❖ Assainissement non collectif
Approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

7.2 Formule de calcul de la redevance prélèvement des agences de l'eau refacturées aux usagers

Approuvé à l'unanimité.

8. Questions diverses

QD1

En déchèteries, il est constaté de plus en plus d'incivilités de la part des usagers envers les agents. Cette situation n'est pas acceptable : des plaintes sont systématiquement déposées et les sanctions prévues au règlement sont appliquées.

QD2

P ROBINAT informe que le congrès des maires de France aura lieu du 22 au 24 novembre prochain à Paris.

Le salon des Maires de Côte d'Or se tiendra les 8 et 9 décembre à Dijon.

QD3

C VIALET rappelle la réunion du lundi 7 novembre à 18h30 à Talant organisée pour l'ensemble des maires de la CCOM et du canton.